

Montréal, le 5 janvier 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jocelyn Ouellette
Avocat
6217, rue Laurendeau
Montréal (Québec)
H4E 3X8

M^e Hugo Sigouin-Plasse
Chef de service, Affaires juridiques
Énergir, s.e.c.
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments
Dossier R-4169-2021, phase 2**

Maîtres,

La Régie a pris connaissance de la correspondance du RNCREQ déposée le 4 janvier 2023 (pièce [C-RNCREQ-0041](#)) dans le dossier mentionné en objet. Elle permet à HQD et à Énergir de commenter la demande du RNCREQ **au plus tard le 12 janvier 2023 à 12h**. Le RNCREQ pourra répliquer aux commentaires des demanderesse **au plus tard le 17 janvier 2023 à 12h**.

Par ailleurs, la Régie informe les participants que l'échéancier pour le traitement de la phase 2 du dossier, tel que fixé dans sa décision procédurale [D-2022-142](#), est maintenu.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl